**Publicité**

**Pouvoir adjudicateur** :

Désignation :

Mairie de Saint-Cyprien

Place Desnoyer

66750 Saint-Cyprien

Téléphone : 0468376800

Fax : 0468214389

Adresse internet : http://www.saint-cyprien.com

E-Mail : christophe.vidal@stcyprien.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

* Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** https://www.marches-securises.fr

https://www.marches-securises.fr

L'avis concerne un accord-cadre.

**Objet de l'accord-cadre** :

Acquisition de matériel scolaire et d'éveil pour les besoins des écoles, des services de l'enfance et petite enfance de la commune de Saint-Cyprien.

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de fournitures :Achat

**Lieu principal de livraison :**

La commune de Saint-Cyprien 66750

Code NUTS : FRJ15

**CPV global à la consultation**

**CPV principal :** 39162110-9

Conformément aux articles R2111-16 et R2111-17 du code de la commande publique, les prestations ou produits demandées devront avoir des performances environnementales équivalentes à celles définies par le Les écolabels en relation avec le papier et les fournitures de bureau. Les candidats préciseront dans leur offre comment les prestations ou produits satisfont aux critères définis dans l'écolabel ou équivalents.

Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit obligatoirement respecter les conditions d'exécutions suivantes : Le titulaire doit s'engager contractuellement sur au moins une initiative contribuant à la mise en

pratique des fondamentaux du développement durable.

Afin de ne pas entraver la concurrence, une entière liberté de choix de cette initiative a été laissée

aux candidats, parmi les actions susceptibles de s'inscrire dans les objectifs stratégiques du Plan

National d'Action pour des Achats Durables (PNAAD); notamment celui de l'amélioration de la

protection de l'environnement qui peut être concrétisée dans le présent marché soit par des actions

générant des économies d'énergies, soit par une gestion durable des déchets produits.

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 10 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 50 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 10 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 50 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 10 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 50 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 36 mois.

L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour la période n°1 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour la période n°2 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour la période n°3 :

Il n'est pas prévu d'avance.

**Interdiction de soumissionner**

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

**Présentation de candidature :**

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou du DUME (document unique de marché européen).

L'acheteur met à disposition des candidats un DUME "Acheteur", c'est à dire que la première partie concernant les informations relatives à la procédure ont été préremplies par l'acheteur ainsi que la partie IV concernant les critères de sélection applicables à la passation du marché.

Les informations requises au titre de la partie I seront automatiquement récupérées par le candidat, pour autant que le service DUME électronique cité ci-dessous soit utilisé par l'opérateur économique pour générer et remplir le DUME. Dans le cas contraire, ces informations doivent être introduites par le candidat.

Le DUME Acheteur est disponible sur le profil d'acheteur de la consultation.

**Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

**Aptitude :**

* L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant:Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers ou équivalent européen.
* **Capacité économique et financière :**
* Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
* **Capacité technique et professionnelle :**
* Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
* Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

**Procédure :** MAPA ouvert

**Critères d'attribution**

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

**1.** Critère Délais de livraison (en jours ouvrés uniquement)

pondéré à 5 sur 100 points.

Date de livraison des fournitures scolaires et d'éveil

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Exprimés en jours ouvrés uniquement , il sera calculé ainsi : délai le plus court / délai du candidat x 5.

**2.** Critère prix

pondéré à 55 sur 100 points.

Prix des fournitures scolaires et d'éveil.

**3.** Critère Valeur technique

pondéré à 40 sur 100 points.

Valeur technique des fournitures scolaires et d'éveil

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Elle sera appréciée au regard d'un mémoire technique décrivant la fourniture proposée ainsi que des précisions qui permettront d'évaluer la qualité de la fourniture. Une note sur 10 sera attribuée à chaque candidat sur la valeur technique : le calcul sera le suivant : note attribuée / 10 x 40

dont le Barème est le suivant :

- Très Bon ou Idéal : 10 ou 9

- Bon : 8 ou 7

- Moyen : 6 ou 5

- Insuffisant : 4 ou 3

- Très insuffisant: 2 ou 1

- Absence de mémoire ou Nul : 0

**Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence de l'accord-cadre : 23FO008

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication :* 06/02/2023

*Date limite de réception des offres :* 06/03/2023 à 15:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Modalités de financement des prestations : Les dépenses effectuées au titre du présent marché seront imputées sur le Budget de la Commune de Saint-Cyprien au titre de l'exercice 2022 et suivants..

**Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

**Informations sur les reconductions :** Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification.

Le marché peut-être reconduit par tacite reconduction par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :** Après l'attribution de l'accord-cadre, la personne signataire de l'accord-cadre pourra exiger que le titulaire adopte la forme juridique suivante : groupement solidaire.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

* en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
* en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Montpellier

06 rue Pitot

34000 Montpellier

Tél: 0467548100

Fax : 0467548156

Courriel: greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Adresse Internet (URL): http://www.montpellier.tribunal-administratif.fr

**Introduction des recours :**  - Référé contractuel : conformément aux dispositions des L.551- 13 et R.551-7 du Code de la Justice Administrative, dans un délai :- de 31 jours suivant la publication d'un avis d'attribution du marché public,- de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat en l'absence de publication d'un avis d'attribution. Ce recours ne peut être exercé dans les cas suivants :- à l'égard des marchés publics dont la passation n'est pas soumise à une obligation de publicité préalable lorsque le pouvoir adjudicateur a, avant la conclusion du contrat, rendu publique son intention de le conclure et observé un délai de onze jours après cette publication,- à l'égard des marchés publics soumis à publicité préalable auxquels ne s'applique pas l'obligation de communiquer la décision d'attribution aux candidats non retenus (marchés à procédure adaptée) lorsque le pouvoir adjudicateur a, avant la conclusion du contrat, rendu publique son intention de le conclure et observé un délai de onze jours après cette publication,- par les demandeurs ayant fait usage du référé précontractuel dès lors que le pouvoir adjudicateur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 du code de justice administrative et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours.- Recours en excès de pouvoir : conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet.- Recours de plein contentieux : conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative et à l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, tout tiers justifiant d'un intérêt lésé peut former un recours en pleine juridiction, dans un délai de deux mois à compter de la publicité annonçant la conclusion du marché public.

**Conditions de remise des candidatures**

Les documents relatifs à la candidature et les actes d'engagement transmis par voie électronique seront signés par le candidat selon les modalités prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

**Signature des documents transmis par le candidat**

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME (électronique) ou documents équivalents (DC1 et DC2).

Il est exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement dès le stade de la réception des offres. L'absence de signature électronique entraine l'irrégularité de l'offre.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dument habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

Les documents suivants constituant l'offre devront être signés électroniquement :Bordereau des prix unitaires et Détail quantitatif et estimatif.. L'inobservation de cette prescription entraine l'irrégularité de l'offre.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

**Autres Informations**

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

* pour les renseignements d'ordre administratif :

Mairie de Saint-Cyprien - MP MCR

Correspondant : Mme Marie-Claude Ramond

Adresse : Hôtel de ville

Place Desnoyer

66750 Saint-Cyprien

Tél : 0468376800

Fax : 0468214389

Courriel : marie-claude.ramond@stcyprien.fr

Adresse Internet : http://www.saint-cyprien.com